

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 12 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à 19 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Ste Céronne-lès-Mortagne s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Dominique RAGOT, Maire.

Membres présents : Mmes Dominique RAGOT, Martine LEROY, Elisabeth DEZECACHE, Brigitte de LABARRE, Elodie LEPOIVRE Mrs Marc SIMOEN, Alain GAMBER, David MAGNIERI, Philippe GIROUX, Samuel LEGENDRE,

Membres absents : M Thomas BOURY

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 septembre 2022

Brigitte de LABARRE a été nommée secrétaire de séance.

****ORDRE DU JOUR ****

- Référent Ambroisie et chenilles urticantes
- Don à la commune pour le repas de Corneilhan
- Devis Chemin St Marcel
- Travaux talus de l'église
- Choix du logiciel de gestion
- Informations diverses : Ordures ménagères, Fondation du Patrimoine, Chambres d'hôtes, Départ et nouveaux arrivants, lavoir communal, chemins ruraux

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu du lundi 27 juin 2022

2022-63

Référent Ambroisie et chenilles urticantes

Madame le Maire lit le courrier reçu de la part de l'ARS et du Préfet de l'Orne qui demande que soit désigné un référent pour lutter contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine.

Madame le Maire explique qu'il existe trois espèces d'ambrosies (l'ambroisie à feuilles d'armoise, l'ambroisie trifide et l'ambroisie à épis lisses), qu'il existe deux espèces de chenilles urticantes (la processionnaire du chêne et la processionnaire du pin).

Le référent aura une formation à effectuer et travaillera en collaboration avec le FREDON de Normandie. Il sera le principal interlocuteur entre les habitants, la commune et le FREDON. Il sera également en charge du signalement de la berce du Caucase.

Plusieurs conseillers ne savaient pas que l'on pouvait retrouver ces espèces en Normandie.

Alain GAMBER signale que s'il n'y a personne il veut bien être référent. Madame Martine LEROY se porte candidate.

La référente est Madame Martine LEROY.

2022-64

Don à la commune de Ste Céronne lès Mortagne

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, un don de **350 €** fait par plusieurs habitants de la commune ou anciens habitants lors de la venue de Corneilhan au mois de juillet.

Le don a été effectué en plusieurs chèques et se compose de cette façon :

- BANSARD 90€
- RAGOT 15€
- OLIVIER 30€
- SIMOËN 60€
- SIMOËN 30€
- PIERRE 30€
- RAGOT 95€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte ce don de **350 €** pour la Commune.

Cette recette sera imputée en fonctionnement recette au budget en cours.

2022-65

Devis Chemin de St Marcel

Madame le Maire explique que le chemin qui va de St Marcel à la Fontaine de l'Orion a besoin d'être élagué et nettoyé. Le chemin était entretenu auparavant par la CUMA. Aujourd'hui, celle-ci ne peut plus intervenir pour une question de dimension de matériel. Madame le Maire a demandé un devis à Valentin FLEURY. Pour un montant 280€ M Fleury peut réaliser une taille de la haie à l'épareuse ainsi qu'un broyage du talus.

Plusieurs conseillers ont posé la question de l'emplacement exact du chemin.

Monsieur Marc SIMOEN informe le Conseil Municipal que c'est un chemin communal non revêtu donc l'entretien est à la charge de la commune.

Madame Martine LEROY et Monsieur Marc SIMOEN rappellent que le tracé du chemin correspond au tracé de l'ancien lit de la rivière.

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis de M FLEURY et autorise Madame le Maire à signer le devis.

2022-66

Travaux talus église

Madame le Maire présente le devis de la société Mousset Environnement pour la rambarde de sécurité au droit du talus de l'église. Cette rambarde a été effectuée dans l'urgence avant l'inauguration des travaux de l'église puis améliorée par la suite.

Le devis est 3 670€ HT soit 4 404€TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de Mousset Environnement. Et autorise Madame le Maire à signer le devis.

Monsieur Thomas BOURY rejoint la discussion par téléphone pour le sujet du choix du logiciel.

Il est distribué à l'ensemble du Conseil un tableau comparatif entre les différents prestataires contactés.

Changement de prestataire

Date: 27/06/22
MAJ du 12/09/22

	SMICO (Eskae GFP)	SMICO (Eskae GF) SaaS	SMICO (Cosoluce)	SMICO (Cerig)	Modularis	Berger Levrault
Siège	Argentan	Argentan	Argentan	Argentan	Gesnes le Gandelin (72)	Boulogne-Billancourt / La Ferté Bernard (72)
Nombre de salariés	6,00	6,00			7,00	140,00
Nombre de clients	200,00	200,00			500,00	10000,00
Coût						
Droit d'entrée/ formation	0,00	0,00			120,00	2000,00
Forfait annuel	1398,00	1398,00				1710,00
Mise en service	0,00	0,00			720,00	404,00
Abonnement annuel	808,03	808,03			876,00	203,00
Reprise des données	0,00	300,00			300,00	sur devis !
Sauvegarde NeoBe	600,00	600,00			600,00	600,00
Option SaaS	0,00	0,00			1425,60	
Total année 1 (TTC)	2806,03	3106,03			2616,00	4317,00
Total 3 ans (TTC)	8418,09	8418,09			4368,00	8143,00
Avantages			Le SMICO n'a pas encore communiqué sur leur offre. Prévu en septembre 2022	Le SMICO n'a pas encore communiqué sur leur offre. Prévu en septembre 2022	Logiciels plus ergonomiques récupère toute la comptabilité propose la M57 simplifiée et détaillée	récupère toute la comptabilité mais c'est payant propose la M57 simplifiée et détaillée
Inconvénients	M57 pas au point avec Eskae Adapté aux petites communes Engagement triennal?	Eksae fait payer 250 EUR HT le passage obligatoire à son offre GF car il arrête la GFP ! + coût de migration vers M57 (montant ?)			récupère uniquement la paie sur l'année en cours. A-t-on des archives des bulletins de paie, des DSN et des DADS? Adapté au petites communes Engagement triennal	La reprise des données est payante: Etat-Civil SaaS obligatoire Leader sur le marché Engagement triennal

Madame le Maire explique à nouveau ce qui pousse la collectivité à envisager le choix de logiciel. La commune passera en M57 au 1^{er} janvier 2023. Mme HIBOU, notre ancienne conseillère aux décideurs locaux, avait évoqué lors du Conseil Municipal du 30 mars 2022 que le SMICO n'était pas au point pour le passage à la M57. Il avait alors été question d'étudier la possibilité de changer de prestataire.

Madame le Maire, Monsieur SIMOEN et M BOURY ont rencontré deux autres prestataires informatiques au mois de juin. Monsieur BOURY a établi le tableau comparatif suivant les devis obtenus.

Madame le Maire évoque le fait que la secrétaire s'est renseignée auprès d'autres mairies aux alentours pour avoir leur ressenti : les mairies sont satisfaites des prestataires Modularis et Berger Levrault. Madame Elodie LEPOIVRE a contacté son père qui est maire de la commune de St Aubin de Courteraie qui lui utilise Modularis et qui en est satisfait.

La décision a été mise au vote, à l'unanimité, le Conseil Municipal a retenu Modularis.

Madame le Maire signale que la clé de signature sécurisée CERTINOMIS arrive à échéance et qu'il faut la renouveler avant le 7 octobre 2022.

Informations**Ordures ménagères**

Madame le Maire revient sur la réunion publique qui a eu lieu le mercredi 7 septembre à la salle des fêtes de St Hilaire concernant les ordures ménagères. Peu de monde était présent. La présentation faite par le SMIRTOM était très intéressante et insistait fortement sur le tri des déchets qui n'est pas fait de façon satisfaisante et qui nous coûte très cher.

L'emplacement prévu par la commune ne satisfait pas la population.

D'autres solutions sont en réflexion.

Monsieur Marc SIMOEN informe le conseil municipal que le directeur du SMIRTOM sera sur Ste Céronne lès Mortagne le mardi 13 septembre. Dès qu'il aura plus d'information sur l'heure de sa venue, l'ensemble des conseillers seront prévenus.

Deux nouvelles propositions solutions sont faites :

- Mettre les poubelles du côté droit de la D769 en allant vers l'Osier, quasiment en face de leur emplacement actuel mais un peu plus haut que le parking où se retrouvent les boulistes. Ceci éviterait de toucher au dit parking.
- Mettre les poubelles sur un terrain communal en sortie de bourg, le long de la D205 avant la bonne Ste Céronne. Les deux solutions seront évoquées à Monsieur PREVEL, directeur du SMIRTOM.

Informations**Fondation du Patrimoine**

Madame le Maire explique qu'une nouvelle souscription pour la dernière tranche des travaux l'église a été ouverte mi-août.

Elle montre l'affiche qui a été réalisée par la Fondation du Patrimoine.

Informations**Appel de Pascal LIZOT durant le Conseil**

Monsieur Marc SIMOEN demande s'il peut évoquer le SMS qu'il a reçu de M Pascal LIZOT pendant le Conseil. Le Conseil Municipal répond que le sujet peut être abordé. M LIZOT demande à la commune d'intervenir, sa ligne téléphonique ne fonctionnant plus. Lors de la dernière réparation les poteaux ont été changés mais le fil laissé au sol. Maintenant le fil est coupé.

Madame le Maire dit qu'elle a été prévenue le matin même par Mme Raymonde LIZOT et qu'elle a contacté M LOQUE, responsable auprès des élus pour Orange.

Informations**Chambre d'Hôtes**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau gîte/chambre d'hôtes vient d'être créé sur la commune au lieu-dit La Hardonnière. Trois structures d'hébergements touristiques ont été référencées sur le territoire communal.

Madame le Maire demande qu'une page soit créée sur le site internet pour les chambres d'hôtes de la commune qui veulent y figurer.

Informations**Départ / Arrivée**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que 5 maisons (1 maison à La Claie, 1 maison à La Tremblay, 3 maisons à Poix) ont changé de propriétaire depuis quelques mois.

Informations**Lavoir**

Madame le Maire rappelle que le devis de l'artisan a été accepté lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2021, pour restaurer le lavoir. Les travaux ont donc débuté fin juin et se sont terminés mi-juillet.

Madame la Maire reconnaît que la déclaration préalable a été oubliée et s'en excuse. L'UDAP a été contactée début août pour avoir ses préconisations. Celle-ci a conseillé d'araser le mur au niveau du sol du lavoir, de créer une planche de lavage et de faire un enrochement à la place du mur qui a été construit pour protéger le lavoir. Une déclaration préalable de travaux a été déposée au Pays Perche. L'arrêté a été signé début septembre. L'UDAP a également envoyé une photo d'un lavoir restauré avec sa planche afin de nous donner une idée de leur attente.

Monsieur Marc SIMOEN aborde le fait qu'il a été mis en cause dans cette histoire de façon très virulente. Madame le Maire et Monsieur Alain GAMBER étaient présents lors de la visite de l'entrepreneur et n'ont pas relevé que ce dernier proposait de supprimer la planche de lavage. Le devis a donc été établi dans ce sens, l'artisan n'ayant pas fait de remarque. A la lecture de celui-ci, lors du vote, le fait qu'il n'y ait plus de planche n'a pas été remarqué.

Monsieur Alain GAMBER exprime aussi son ressenti sur ce sujet. Il dit bien qu'il était présent lors de la rencontre avec l'artisan mais qu'il n'a pas entendu la proposition de suppression de la planche. L'artisan lui aurait dit par la suite qu'on lui avait demandé de ne pas refaire de planche.

Plusieurs conseillers disent qu'une erreur ou des erreurs ont été commises et qu'aujourd'hui, il faut faire en sorte de les rectifier.

Pour cela, il faut des devis et réfléchir sur le cahier des charges notamment pour la création de la planche de lavage. Plusieurs idées ont été soumises.

Le Conseil Municipal exprime le besoin de conseils sur ce qui est réalisable ou non, sur les matériaux à utiliser, etc...

La commission Travaux sera réunie à chaque rencontre d'artisan comme c'est l'usage et vérifiera les devis présentés au Conseil.

Informations**Chemins ruraux**

Madame le Maire signale que M LESCOT a demandé deux permissions de voirie pour être autorisé à poser une barrière sur le chemin communal de Guissant ainsi que sur le chemin rural de la Bilhardière pour une durée d'un an. Ces deux demandes sont des régularisations.

Madame la Maire dit qu'elle s'est renseignée auprès de plusieurs instances (AMO, Préfecture, Conseil Départemental, etc...) pour la prise d'arrêtés pour l'occupation du domaine public.

Madame le Maire prendra un arrêté interdisant la circulation (sauf pour les riverains) dans lesdits chemins. Le chemin de Guissant sera ouvert aux piétons durant les week-ends et les jours fériés.

Dès réception des panneaux de signalisation, les arrêtés seront pris.

Madame le Maire a demandé à M LESCOT de faire les demandes avant de mettre la mairie devant le fait accompli.

Fin de conseil : 21h15

Dominique RAGOT,
Maire

Brigitte de LABARRE,
Secrétaire de séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Liste des délibérations

<u>N° Délibération</u>	<u>Intitulé</u>	<u>Etat</u>
2022-63	Référent Ambroisie et chenilles urticantes	Approuvé
2022-64	Don à la commune	Approuvé
2022-65	Devis Chemin Saint Marcel	Approuvé
2022-66	Travaux Talus église	Approuvé
2022-67	Choix du logiciel de gestion	Approuvé